

## PIECES A FOURNIR AVEC LA CONFIRMATION DE DEMANDE

**LES ENTRANTS FOURNIRONT UNIQUEMENT LES PIECES RELATIVES AUX  
BONIFICATIONS SPECIFIQUES DE LA PHASE INTRA ACADEMIQUE  
LES PIECES DOIVENT ETRE NUMEROTEES ET JOINTES A LA DEMANDE DE MUTATION  
SOUS LA RESPONSABILITE DU CANDIDAT ET ADRESSEES AU RECTORAT (DPE) POUR  
LE VENDREDI 6 AVRIL 2018 DELAI DE RIGUEUR.**

*En cas d'impossibilité de faire signer la confirmation par le chef d'établissement, les pièces justificatives et la demande non signée seront transmises par mél à [ce.dpe@ac-clermont.fr](mailto:ce.dpe@ac-clermont.fr) pour le 6 avril puis par courrier ultérieurement après signature.*

### AUCUN RAPPEL NE SERA EFFECTUE

TYPE DE BONIFICATION	SITUATION	PIECES A FOURNIR
<p style="text-align: center;"><b>BONIFICATIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LIEES A LA</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SITUATION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FAMILIALE</b></p> <p>La date de prise en compte des situations est à distinguer de la date de production de ces pièces</p> <p style="text-align: center;"><b>LES PIECES DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE DATEES DE L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS (soit 2017-2018).</b></p>	<p><b>Rapprochement de conjoints et mutation simultanée entre conjoints</b></p> <p>- d'agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard <b><u>le 31 août 2017</u></b></p> <p>- d'agents non mariés ayant un enfant, né et reconnu par les 2 parents, ou agents non mariés ayant reconnu par anticipation, au plus tard <b><u>le 3 avril 2018</u></b> un enfant à naître</p> <p>- d'agents liés par un PACS :  <span style="font-size: 1.2em;">✕</span> établi au plus tard le 31/08/2017</p> <p>- d'agents exerçant l'autorité parentale conjointe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- photocopie du livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant</li> <li>- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle récente (moins de 6 mois) du conjoint datée et signée sauf si celui-ci est agent du ministère de l'Education nationale.</li> <li>- promesse d'embauche accompagnée d'une déclaration sur l'honneur du conjoint d'engagement à occuper le poste proposé par le futur employeur</li> <li>- pour les étudiants engagés dans un cursus d'au minimum trois années au sein d'un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement sur concours, toutes pièces pouvant être délivrées par l'établissement de formation justifiant la situation (attestation d'inscription, attestation de réussite au concours, etc.)</li> <li>- pour les ATER ou doctorants contractuels, joindre une copie du contrat précisant la date de début de la formation ainsi que sa durée, et les bulletins de salaires correspondant</li> <li>- pour les chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structure équivalentes, une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente de montant du CA, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations, etc...).</li> </ul>

**PIECES A FOURNIR AVEC LA CONFIRMATION DE DEMANDE**  
**2/3**

TYPE DE BONIFICATION	SITUATION	PIECES A FOURNIR
<p align="center"><b>BONIFICATIONS</b></p> <p align="center"><b>LIEES A LA</b></p> <p align="center"><b>SITUATION</b></p> <p align="center"><b>FAMILIALE</b></p>	<p>Pièce complémentaire pour les agents engagés dans les liens d'un Pacs</p> <p>Pièce complémentaire pour les agents exerçant l'autorité parentale conjointe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en cas de chômage, <b>attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et attestation de la dernière activité professionnelle (prise en compte si la durée est au moins égale à 6 mois et si elle a été interrompue après le 31 août 2015)</b> servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint.</li> <li>- En cas de demande portant sur la résidence privée, à condition qu'elle soit compatible avec la résidence professionnelle, toute pièce utile s'y rattachant (facture EDF, copie du bail, etc.)</li> <li>- Photocopie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant.</li> <li>- Certificat de grossesse (délivré au plus tard le 3/04/2018) et accompagné, pour les agents non-mariés, d'une attestation de reconnaissance anticipée.</li> <li>- justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs</li> <li>- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement pour les personnels en situation d'autorité parentale conjointe</li> </ul> <p><b><u>Toute fausse déclaration ou pièce justificative, identifiée(s) même postérieurement à la réunion des instances paritaires, entraînera la perte du bénéfice de la mutation obtenue et d'éventuelles poursuites disciplinaires pour manquement au devoir de probité</u></b></p>

**PIECES A FOURNIR AVEC LA CONFIRMATION DE DEMANDE**  
**3/3**

TYPE DE BONIFICATION	SITUATION	PIECES A FOURNIR
<p align="center"><b>BONIFICATIONS</b></p> <p align="center"><b>LIEES A LA</b></p> <p align="center"><b>SITUATION</b></p> <p align="center"><b>INDIVIDUELLE</b></p>	<p><b>Affectations ou fonctions spécifiques actuelles</b></p> <p align="center"><b><u>PIECE JUSTIFICATIVE A FOURNIR POUR TOUTE PERSONNE S'EN PREVALANT Y COMPRIS LES ENTRANTS</u></b></p>	<p><b>Personnels exerçant en lycée A.P.V. :</b> attestation du chef d'établissement justifiant de l'exercice effectif et continu</p> <p><b>Personnels affectés sur 3 E.P.L.E.</b> pendant au moins une année entière des 3 dernières années scolaires : arrêté d'affectation (TZR) ou toute pièce attestant de l'exercice effectif</p>
	<p><b>Dans tous les cas énumérés ci-dessous</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- stagiaires justifiant de services d'agents non-titulaires pris en compte pour leur reclassement</li> <li>- stagiaires précédemment titulaires d'un autre corps demandant l'académie de leur ancienne affectation avant réussite au concours</li> <li>- agents demandant leur réintégration dans l'académie d'exercice avant leur départ ;</li> <li>- enseignant ayant achevé un stage de reconversion et demandant une première mutation dans la nouvelle discipline</li> <li>- enseignant affecté dans une discipline différente de sa discipline de recrutement</li> </ul>	<p>Joindre tout document établissant les droits de l'agent à ces différentes bonifications</p>
	<p><b>Stagiaires en 2015/2016, 2016/2017 ou 2017/2018 demandant le bénéfice des 50 points pour le 1<sup>er</sup> vœu DPT ou ZRD</b></p>	<p>* <i>l'agent a participé au(x) mouvement(s) sans jusqu'ici solliciter la bonification</i> : joindre une copie des confirmations de demande</p> <p>* <i>si l'agent n'a pas participé à tous les mouvements depuis sa qualité de stagiaire</i> : produire une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de participation</p>
	<p><b>Parent isolé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.</li> <li>- Toute pièce récente (moins de 6 mois) attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde, etc.)</li> </ul>
	<p><b>Priorité handicap</b></p>	<p>Les personnels concernés doivent déposer un dossier auprès du médecin conseiller technique du recteur au plus tard le <b>3 avril 2018</b>.</p> <p>Ce dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ la pièce attestant que l'agent ou son conjoint entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi</li> <li>↳ tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie au travail de la personne handicapée,</li> <li>↳ dans le cas d'un enfant handicapé ou souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical.</li> </ul>